

ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 23 : Amélioration de l'efficacité de l'OACI

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS A31-2,
A32-1 ET A33-3 DE L'ASSEMBLÉE

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans la présente note, le Conseil rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision de l'Assemblée (35^e session) concernant l'amélioration de l'efficacité de l'OACI, prise à la lumière du rapport que le Conseil a présenté à cette session à propos de la mise en œuvre des Résolutions A31-2, A32-1 et A33-3 de l'Assemblée. Ce rapport contient une mise à jour concernant la formulation des Objectifs stratégiques et du Plan d'activités, l'intégration fonctionnelle des bureaux régionaux au siège, les améliorations apportées aux méthodes de travail de l'Organisation et les travaux entrepris par le Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO). Il contient aussi des renseignements sur les faits nouveaux et les améliorations dans le domaine de la technologie de l'information et des communications (TIC), sur l'utilisation accrue de l'ICAO-NET pour des communications plus efficaces avec les États et sur la rationalisation des sites web de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à examiner le présent rapport ;
- b) à demander au Conseil, dans le cadre du processus permanent, de continuer à travailler à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité de l'OACI et de lui présenter un rapport à sa prochaine session ordinaire.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Stratégies d'exécution de soutien n ^{os} 4, 5 et 7.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire. L'amélioration de l'efficacité se traduira en bout de ligne par une meilleure utilisation des ressources disponibles.
<i>Références :</i>	A35-WP/35 Doc 9843, A35-EX Doc 9848, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2004)

1. INTRODUCTION

1.1 À sa 35^e session, l'Assemblée a examiné la note A35-WP/35, qui rendait compte de la mise en œuvre de ses Résolutions A31-2, A32-1 et A33-3 concernant l'amélioration de l'efficacité de l'OACI, et elle a décidé de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation comme il est proposé au § 20:11 du Doc 9843, A35-EX.

1.2 La présente note rend compte des progrès réalisés dans l'application de la décision de l'Assemblée (35^e session) ainsi que des mesures prises par le Conseil dans ce domaine, de même que d'autres mesures prises depuis la 35^e session de l'Assemblée dans le cadre du processus permanent d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2.1 Durant ses 173^e et 174^e sessions, respectivement en 2004 et en 2005, le Conseil a examiné les Objectifs stratégiques proposés et a institué un groupe de travail pour les étudier. Après avoir examiné les rapports du groupe de travail, le Conseil a approuvé six Objectifs stratégiques pour 2005-2010 à sa 173^e session, et la Vision et l'Énoncé de mission à sa 174^e session. Les six Objectifs stratégiques de l'Organisation se rapportent aux domaines suivants : *Sécurité, Sûreté, Protection de l'environnement, Efficacité, Continuité et Règle de droit.*

2.2 Le Conseil est convenu que les Objectifs stratégiques doivent être tenus à jour. Le suivi de leur pertinence continue était considéré comme d'une grande importance et le Conseil est convenu qu'un examen annuel s'imposait.

2.3 Durant sa 176^e session, le Conseil a examiné certaines modifications des Objectifs stratégiques de l'OACI et les a renvoyées au Groupe de travail sur les Objectifs stratégiques. Il a aussi décidé de solliciter les vues des États contractants dans le cadre d'une enquête qui a été entreprise durant l'été 2006.

2.4 Durant la 179^e session du Conseil, en 2006, le groupe de travail a examiné les résultats de l'enquête, a recommandé des modifications des Objectifs stratégiques et des Stratégies de soutien et a proposé des Objectifs stratégiques de l'OACI pour 2007-2012.

2.5 Durant sa 180^e session, en 2007, le Conseil a approuvé en principe la structure des Objectifs stratégiques de l'OACI pour 2007-2012 et a demandé au Secrétaire général d'envisager la mise en œuvre de la structure simplifiée et plus ciblée des Objectifs stratégiques de l'Organisation dans le cadre du Budget-Programme ordinaire pour 2008-2010. Les Objectifs stratégiques énoncent les priorités de l'OACI à moyen terme et constituent un cadre mondial pour l'aviation civile internationale. La nouvelle structure est constituée de quatre Objectifs stratégiques fondamentaux (*Sécurité, Sûreté, Protection de l'environnement et Efficacité et développement*) et de deux Stratégies de soutien (Excellence opérationnelle et Principes de droit). Le Conseil a également adopté pour ces objectifs stratégiques des indicateurs de haut niveau qui l'aideront à faire le point sur les progrès généralement accomplis pour réaliser les Objectifs stratégiques de l'Organisation et à mieux évaluer l'environnement de l'aviation civile en fonction des Objectifs stratégiques. Le cycle proposé pour l'examen et la mise en œuvre des Objectifs stratégiques de l'Organisation, qui s'appliquerait à partir du 1^{er} janvier 2008, a aussi été approuvé.

2.6 Afin d'assurer l'efficacité de la gestion et de la mise en œuvre du Plan d'activités, chaque Objectif stratégique a été confié à un responsable. Une structure hiérarchique plus souple et une meilleure interaction entre les personnels aideront à réaliser les Objectifs stratégiques et le budget axé sur les résultats adopté par le Conseil.

3. PLAN D'ACTIVITÉS ET NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL

3.1 En 2004, le Secrétariat a entrepris l'élaboration d'un Plan d'activités pour l'Organisation. Durant ses 174^e et 175^e sessions, le Conseil a examiné le projet de Plan d'activités.

3.2 Le Plan d'activités actuel couvre le triennat 2005-2006-2007 pour lequel le budget a déjà été établi et les ressources réparties. La façon dont l'Organisation envisage la planification des activités est décrite brièvement dans la brochure liminaire publiée en novembre 2005. Afin de conjuguer efficacement la préparation du Plan d'activités et la formulation du budget, il a été convenu de normaliser la fréquence des mises à jour et du cycle budgétaire associé au Plan d'activités. Pour le prochain triennat 2008-2009-2010, la séquence est différente, le Plan d'activités ayant été élaboré avant l'établissement du budget. Le budget est bâti de telle manière qu'il garantit les ressources pour la mise en œuvre des plans d'action, qui seront alors appuyés par des plans d'exécution détaillés permettant la réalisation des Objectifs stratégiques. Le projet de Plan d'activités de l'OACI pour 2008-2009-2010 peut être consulté sur le site suivant : <http://www.icao.int/icaonet>. Une fois que le budget pour le prochain triennat aura été approuvé, le Plan d'activités devra être rajusté selon le niveau réel de financement.

3.3 Les éléments du Plan d'activités sont les suivants : La Vision et l'Énoncé de mission ainsi que les Objectifs stratégiques, qui ont été approuvés par le Conseil pour le triennat actuel, valent aussi, avec quelques simplifications et améliorations, pour le prochain triennat (2008-2009-2010) et à ce titre, le Secrétariat a continué de fonder ses travaux sur la Vision et l'Énoncé de mission approuvés ainsi que sur les Objectifs stratégiques organisationnels. Le profil stratégique élaboré par le Secrétariat constitue pour ce dernier un outil qui l'aide à déterminer les priorités dans la mise en œuvre du Plan d'activités. Il précise notamment le « positionnement stratégique », la « focalisation opérationnelle », l'« information du public », la « stratégie électronique » et les « compétences stratégiques pour la mise en œuvre du Plan d'activités ». Les indicateurs de haut niveau, qui découlent de la Vision et de l'Énoncé de mission, permettront un suivi régulier des performances de l'aviation internationale. Ces indicateurs, qui ont été convenus par le Conseil, sont inclus dans le Plan d'activités. À mesure que l'OACI s'oriente vers un budget axé sur les résultats (RBB), le Plan d'action, qui est la partie tactique du Plan d'activités, est redéfini. Alors que le Plan d'action traduit les Objectifs stratégiques en activités clés, dans sa nouvelle présentation, il identifie des « résultats » accompagnés de renseignements de détail tels que les questions et les défis, les approches stratégiques, les résultats attendus, les indicateurs clés de performances (ICP), les responsables et les ressources humaines nécessaires. En termes pratiques, le Plan d'action signifie que des ressources sont planifiées de façon plus efficace sur la base de chaque Objectif stratégique et que les efforts du Secrétariat seront plus focalisés en vue de répondre aux principaux défis auxquels l'Organisation fait face grâce à une planification et à une budgétisation axées sur les résultats.

4. INTÉGRATION FONCTIONNELLE DES BUREAUX RÉGIONAUX ET DU SIÈGE

4.1 Lors de l'élaboration du Plan d'activités, l'intégration fonctionnelle de différents services de l'Organisation, et notamment entre le siège et les bureaux régionaux, a fait l'objet d'une attention particulière. Les plans d'exécution, qui sont des sous-éléments du Plan d'activités d'ensemble de l'Organisation, servent d'outils aux gestionnaires de projet pour mener à bien leurs programmes afin de

mettre en œuvre le Plan d'activités. Pour appuyer le Plan d'activités, la Direction de la navigation aérienne (ANB) a élaboré un plan d'exécution appelé Programme intégré de navigation aérienne (ANIP), qui est conçu dans le contexte du remplacement du Programme des travaux techniques (TWP) dans le domaine de la navigation aérienne. Dans le cadre de l'intégration fonctionnelle, le plan d'exécution du programme régional est enchâssé dans l'ANIP, ce qui assure une approche unifiée de la gestion et de la mise en œuvre des projets de navigation aérienne. L'ANIP aligne les activités des responsables techniques du siège et celles des experts techniques régionaux. Il constitue un environnement en ligne qui permet une interaction efficace entre les personnels et améliore le suivi des performances, tout en présentant des possibilités d'économie et de gestion plus efficace. Bien qu'il soit encore en cours d'élaboration, l'accès à ce système de planification en ligne sera possible dès janvier 2008 ; il sera mis à la disposition de toutes les directions et tous bureaux du siège, ce qui assurera la transparence de l'exécution du Plan d'activités ainsi qu'une intégration fonctionnelle complète du siège et des bureaux régionaux.

5. TRAVAUX ENTREPRIS PAR LE BUREAU DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES, DE LA VÉRIFICATION ET DE L'EXAMEN DE LA GESTION

5.1 Selon le mandat qui lui a été confié par les Résolutions A31-2 et A32-1 de l'Assemblée, les décisions pertinentes du Conseil et le statut du vérificateur des comptes, le Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO) est chargé de conduire des évaluations, des audits et des examens de la gestion des opérations de l'Organisation, et de rendre compte, le cas échéant, des résultats ainsi obtenus au Secrétaire général et au Conseil. L'EAO a présenté son programme annuel des travaux de même qu'un rapport annuel au Conseil, pour examen et avis, sur les activités qu'il a entreprises.

5.2 Les activités d'évaluation, d'audit et d'examen de la gestion incluses dans les programmes annuels des travaux de l'EAO ont été conçues pour améliorer la gestion des programmes, la transparence et la responsabilité. Les activités couvertes par les programmes annuels des travaux de l'EAO prévoyaient, dans les limites des ressources du Bureau, une évaluation et/ou des audits de programmes et activités spécifiques, y compris entre autres des rapports sur l'amélioration de la diffusion des documents et la réduction des coûts de production, l'externalisation de certaines tâches et fonctions administratives, les fonctions de commercialisation et de ventes de l'Organisation, l'audit du processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets de la Direction de la coopération technique (TCB), au titre de l'assurance de la qualité des projets de coopération technique (TC), les procédures/pratiques administratives TC concernant le personnel recruté à court terme, l'achat de radars pour un projet de TCB, la protection et la stabilisation du pouvoir d'achat du budget du Programme ordinaire, le recrutement de membres du personnel de la catégorie des services généraux de l'OACI et la formation pour renforcer le développement des capacités de gestion des fonctionnaires de rang supérieur.

5.3 L'EAO a aussi suivi les faits nouveaux qui peuvent avoir eu une incidence sur les contrôles internes et a donné la priorité aux activités d'évaluation et d'audit à l'intérieur du programme des travaux. De plus, l'EAO a fourni des analyses et des avis au Secrétaire général et aux gestionnaires de rang supérieur concernant les initiatives de gestion dans des domaines tels que l'obligation redditionnelle, les programmes et la structure de l'Organisation, ainsi que l'application de la technologie de l'information et des communications. Les activités de l'EAO se sont traduites en recommandations ciblant la nécessité d'améliorer le rendement, l'efficacité et l'efficacé des opérations. Dans les cas appropriés, des mesures ont été prises ou ont commencé d'être prises pour mettre en œuvre nombre des recommandations, et l'EAO assure le suivi et rend compte de l'état de leur mise en œuvre. L'EAO sert de correspondant pour coordonner les enquêtes du Corps commun d'inspection concernant l'Organisation, et assure le suivi des

recommandations. L'EAO sert aussi de correspondant pour la liaison avec le Commissaire aux comptes et assure régulièrement le suivi des recommandations en suspens formulées par celui-ci.

5.4 Durant les sessions du Conseil allant de la 173^e à la 181^e session, l'EAO a assuré une assistance de secrétariat pour l'examen des Objectifs stratégiques de l'OACI pour 2005-2010, y compris en ce qui concerne la diffusion, la collecte et l'analyse des données d'une enquête auprès des États contractants. L'EAO a aussi fourni une coordination et des orientations concernant les indicateurs de haut niveau permettant de mieux évaluer l'environnement de l'aviation civile en rapport avec les Objectifs stratégiques.

5.5 En réponse au rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur les mécanismes de contrôle dans le système des Nations Unies, le Conseil a étudié, au cours de ses 179^e, 180^e et 181^e sessions, les modalités d'institution d'un organe de contrôle pour l'OACI et le mandat qui devrait lui être confié. Le Conseil est convenu en principe qu'une supervision effective était essentielle pour toutes les organisations des Nations Unies, y compris l'OACI. Il est important que le Conseil mette en place, avec un bon rapport coût-efficacité, les entités nécessaires à une supervision effective des questions qui pourraient se poser et que les membres du Conseil ne seraient peut-être pas en mesure de traiter intégralement. Le Conseil continuera à examiner le projet de mandat de l'organe de contrôle durant sa 182^e session.

6. FAITS NOUVEAUX ET AMÉLIORATIONS DANS LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

6.1 Dans le domaine TIC, les faits nouveaux ci-après sont survenus avec pour objectif d'améliorer l'utilisation de la technologie de l'information (TI) :

- a) le concept de nouvelle station de travail standard (NSW) a été mis en œuvre pour permettre à l'Organisation de tirer profit d'achats globaux et d'économies sur la standardisation des matériels et des logiciels ; le concept facilite aussi la gouvernance et les solutions commerciales ;
- b) certains des éléments les plus critiques pour un déploiement réussi du nouvel environnement tiennent au renforcement des communications, à la sensibilisation et à la formation du personnel. La formation en ce qui concerne les NSW a été assurée à tout le personnel dans le cadre d'une série d'ateliers et de séances d'information, incluant une téléparticipation des bureaux régionaux grâce l'introduction de nouvelles technologies TI telles que WebEx (conférence sur le web et réunions en ligne) ;
- c) le système de production des documents (DPS) a été amélioré pour répondre aux spécifications de qualité et de cohérence des documents OACI. Les outils nécessaires ont été mis au point et sont accessibles à tous les usagers de NSW ;
- d) des accords sur le niveau de service (SLA) ont été élaborés pour toutes les directions et tous les services afin d'améliorer l'efficacité des opérations et du service ;
- e) d'autres améliorations ont été introduites pour garantir un environnement de service ininterrompu et sûr, notamment des systèmes redondants pour l'alimentation

électrique, pour la capacité de connexion internet ainsi que pour le courrier, le stockage des documents, les pare-feux et la protection antivirus.

6.2 Un nouveau système financier conçu pour fournir des renseignements financiers aux gestionnaires et pour automatiser la comptabilité et les comptes rendus financiers est progressivement introduit. Ce nouveau système est connu sous le nom de Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) et sa mise en œuvre a été ventilée en deux phases : la Phase I comprend Grand livre général, Comptes créditeurs, Effets à recevoir, Budgétisation, Gestion des projets et Achats, et devrait être prête pour les transactions de 2008 d'ici la fin novembre 2007. La Phase 2 comprend Ressources humaines, État de paie, Déplacements, Ventes de publications et Immobilisations, et devrait être prête d'ici la fin octobre 2008.

7. UTILISATION ACCRUE DE L'ICAO-NET ET RATIONALISATION DES SITES WEB DE L'OACI

7.1 Les mesures ci-après ont été prises pour garantir des communications plus rapides et plus efficaces avec les États et les organisations internationales grâce à l'ICAO-NET, qui constituera une mine de renseignements et un recueil électronique des publications :

- a) actuellement, 186 États contractants et 78 organisations internationales ont été enregistrés et ont obtenu accès à l'ICAO-NET ;
- b) toutes les lettres aux États, la documentation du Conseil et les mémorandums du Président et du Secrétaire général sont disponibles sur l'ICAO-NET ;
- c) des éléments administratifs destinés à aider les États en matière de ratification des instruments de droit aérien international ont été placés sur l'ICAO-NET de même que des renseignements sur les recueils de traités, le déroulement des conférences internationales de droit aérien et la base de données des accords et arrangements aéronautiques (DAGMAR) de l'OACI ;
- d) un nouveau type de communication avec les États contractants et les organisations internationales a été introduit avec le « Bulletin électronique de l'OACI » qui remplace les copies sur papier des lettres aux États ne nécessitant aucune mesure autre que prendre note. Par ailleurs, une liste de réponses aux lettres aux États a été créée en vue d'améliorer le taux de réponse et l'efficacité d'ensemble du système des lettres aux États ;
- e) toutes les éditions actuelles des Annexes et de nombreux manuels et circulaires sont disponibles sous forme électronique ;
- f) la documentation complète de toutes les sessions antérieures de l'Assemblée et de la 36^e session, y compris les documents de référence, peut être consultée sur l'ICAO-NET ;
- g) le nombre de réunions de groupe d'experts sans support papier dans le domaine de la navigation aérienne a régulièrement augmenté. Tous les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne, les groupes d'étude de la navigation aérienne et les groupes de l'exploitation sont appuyés par des sites web spécialisés au moyen

desquels les membres peuvent échanger des documents de réunion et d'autres éléments de correspondance ;

- h) la production sur papier de certaines publications de transport aérien a été réduite ou abandonnée au profit d'une diffusion plus large en ligne ou par d'autres moyens électroniques. Les réunions sans support papier (comme CAEP/7 ou le Colloque sur l'environnement) sont aussi introduites dans le domaine du transport aérien, où toutes les notes de travail sont mises à la disposition des participants pour qu'ils les consultent ou les téléchargent au moyen du site sécurisé approprié ;
- i) toutes les données statistiques recueillies dans le cadre des programmes statistiques de l'OACI sont diffusées en ligne, fournissant ainsi aux États et aux autres usagers des renseignements statistiques plus opportuns. À cet effet, deux sites web permettent d'accéder aux statistiques de l'aviation civile : l'un gratuit pour les États contractants et l'autre commercial pour les usagers moyennant un abonnement annuel.

7.2 Dès la fin de 2007, une part significative de l'infrastructure de la technologie de l'information sera renouvelée avec l'introduction d'une nouvelle technologie pour la gestion du contenu du web (Microsoft Share Point) ne nécessitant qu'une seule demande de connexion pour les tous les sites web de l'OACI. Le projet comprendra la rationalisation des sites web externes, le site web du projet IRIS, l'environnement d'activités OACI pour la collaboration entre équipes et la migration du Staff Web vers Share Point. La mise en œuvre du projet aura pour avantage de faciliter l'accès et la navigation des usagers au moyen d'un seul compte d'utilisateur, d'accélérer et de rendre plus efficaces les productions des auteurs, de donner de l'autonomie aux auteurs pour produire et tenir à jour les renseignements sur les sites web, d'accroître la disponibilité du système et d'améliorer la sûreté des renseignements.

8. AUTRES MESURES VISANT À AMÉLIORER L'EFFICIENCE

8.1 À sa 178^e session, le Conseil a approuvé le texte révisé du *Règlement intérieur du Conseil*, ainsi que les lignes directrices pour l'élaboration de notes de travail du Conseil et les lignes directrices sur les questions qui nécessiteraient la tenue de séances à huis clos du Conseil. À ses 180^e et 181^e sessions, le Conseil a examiné et approuvé le texte révisé du *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil*.

8.2 Le Règlement des publications de l'OACI a été amendé afin de réduire la distribution des documents imprimés. La publication de documents imprimés pour la 36^e session de l'Assemblée est substantiellement réduite en rendant les documents accessibles en ligne, y compris les documents de référence, et en faisant concorder le nombre de copies imprimées avec le nombre de sièges de la salle de l'Assemblée. De plus, un format plus rationalisé a été utilisé pour l'ordre du jour provisoire de la 36^e session de l'Assemblée, les points concernant le Comité exécutif et les commissions étant alignés sur les Objectifs stratégiques de l'Organisation.

8.3 À ses 178^e et 181^e sessions, le Conseil est convenu de recommander à la 36^e session de l'Assemblée qu'elle amende certaines règles du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600/5) afin de renforcer l'efficacité de l'Assemblée, ce qui est conforme aux directives et à la liste de considérations énoncées dans la Résolution A31-2. Les modifications proposées sont décrites dans la note A36-WP/40.

8.4 Le système d'enregistrement aux conférences a été amélioré pour renforcer l'efficacité des services assurés aux réunions au moyen d'un enregistrement en ligne et d'un processus d'enregistrement et de gestion des bases de données plus fiables.

8.5 Dans le domaine des ressources humaines, un nouveau système d'amélioration des performances et des compétences (PACE) a été créé. L'objectif principal du PACE est de reconnaître la contribution du personnel en rapport avec les Objectifs stratégiques de l'Organisation et de fournir un outil de gestion qui aidera à identifier le niveau de performance et à améliorer les performances et compétences des membres du personnel. En 2006 et 2007, des ateliers ont été organisés à l'intention des membres du personnel du siège et des bureaux régionaux (par vidéoconférences et cyberconférences), pour leur fournir des détails spécifiques sur le Plan d'activités, les Objectifs stratégiques de l'OACI et leur lien avec le PACE. Le nouveau système en ligne permet à la Sous-Direction des ressources humaines et aux chefs de toutes les directions de suivre l'avancement des rapports PACE, et des orientations ont aussi été fournies aux gestionnaires concernant les cotes de performances et de compétences afin de garantir une cohérence entre directions/services.

8.6 Tous les moyens employés pour améliorer les pratiques de l'Organisation encouragent l'optimisation de la structure organisationnelle et de la structure hiérarchique, l'introduction de techniques de gestion des projets, l'évaluation comparative et la mesure des performances. La Direction de la navigation aérienne fait actuellement l'objet d'une réorganisation en vue d'établir une structure hiérarchique claire, d'optimiser les ressources et d'améliorer l'interaction entre les personnels de manière à renforcer l'efficacité de la gestion et de l'exécution du Plan d'activités. Il en résultera une Direction plus efficace et plus efficiente répondant effectivement aux attentes de la communauté de l'aviation civile.

8.7 En novembre 2005, le Conseil est convenu qu'afin de rationaliser les fonctions d'audit de l'OACI et de les rendre plus efficaces et économiques, le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et le Programme universel d'audits de sûreté (USAP) devraient faire partie d'une même entité administrative relevant du Secrétaire général. En août 2006, les deux programmes ont donc été fusionnés pour devenir la nouvelle Sous-Direction des audits de sécurité et de sûreté (SSA) relevant au Cabinet du Secrétaire général ; chaque programme maintient son indépendance technique et fonctionnelle mais utilise en commun les ressources non techniques.

8.8 Le 15 juin 2007, le Programme de la stratégie unifiée (USP) et la Section de l'assistance et du développement coordonnés (CAD) ont été fusionnés pour constituer la Sous-Direction du soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD), qui relève du Cabinet du Secrétaire général. Les objectifs de base de l'ISD sont les suivants : appuyer les États contractants qui ont été reconnus par les programmes d'audit de l'OACI comme ayant des carences importantes dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation ; faciliter et coordonner la fourniture de l'assistance accordée par les États, l'industrie, les institutions financières internationales et d'autres parties prenantes ; et participer aux activités de soutien de la mise en œuvre et de développement de la sécurité et de la sûreté, en vue de renforcer les capacités des États de s'acquitter de leurs obligations en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation.

8.9 Au cours du dernier triennat, l'USP a travaillé étroitement avec les États et les organisations régionales pour résoudre les carences en matière de sécurité et pour encourager et renforcer les initiatives de sécurité régionales qui contribuent activement à apporter une aide aux États. Parmi ces projets régionaux figurent notamment les Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP). L'USP a également participé à différentes initiatives en vue de définir un cadre réglementaire harmonisé pour les systèmes de gestion de la sécurité (SGS). Il a aussi joué un rôle important dans l'élaboration du Plan régional de mise en œuvre complet

pour l'Afrique. L'échange des informations sur la sécurité constitue actuellement un autre domaine d'activité important de l'USP. L'Organisation a lancé le site web d'échange d'informations sur la sécurité des vols (FSIX) pendant la Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile sur une stratégie mondiale pour la sécurité de l'aviation (DGCA/06), en mars 2006. Les États contractants ont été vivement encouragés à utiliser le site FSIX (www.icao.int/fsix) et à en alimenter la bibliothèque de documents au moyen du service web FSIX.

8.10 Au cours du triennat, l'OACI a, dans le cadre de son Programme d'assistance et de développement coordonnés, augmenté le niveau d'assistance offert aux États pour les aider à résoudre les carences en matière de sûreté de l'aviation relevées par le programme d'audits de sûreté. Ce programme comprenait la création de quatre autres centres de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) et la mise sur pied d'un cours pour gestionnaires professionnels, dispensé conjointement par l'OACI et l'université Concordia. À cela s'ajoutent l'élaboration de quatre nouvelles mallettes pédagogiques de sûreté de l'aviation (MPSA), une formation dispensée par le réseau CFSA et quatre ateliers concernant les programmes suivants : programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile, programmes de sûreté d'aéroport, programmes nationaux de contrôle de la qualité et programmes nationaux de certification des préposés à l'inspection/filtrage pour répondre aux nouvelles normes et pratiques recommandées de l'Annexe 17. Plusieurs États contractants ont tiré parti de ces activités et ont participé aux ateliers, que l'OACI continuera à tenir en coopération avec les CFSA.

9. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION A33-3 CONCERNANT LES SARP

9.1 Comme il l'avait indiqué à la 35^e session de l'Assemblée, le Conseil a approuvé des lignes directrices destinées à accélérer l'adoption des SARP et l'approbation des PANS qui sont nécessaires à la sécurité ou à la sûreté. Depuis lors, le processus d'élaboration des SARP a encore été abrégé grâce à l'emploi des moyens modernes de communication par les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne. La procédure suivante a également été mise en place : dès qu'un groupe d'experts approuve une proposition de SARP, soit par correspondance, soit dans le cadre d'un groupe de travail plénier, il la soumet à la Commission de navigation aérienne sans devoir attendre de se réunir en groupe d'experts. Le processus d'adoption des propositions d'amendement des SARP suit normalement le calendrier suivant : la Commission de navigation aérienne fait un examen préliminaire de la proposition en mai-juin, puis consulte les États et procède à l'examen final de la proposition à sa session d'automne afin que le Conseil puisse adopter l'amendement en mars de l'année suivante au plus tard.

10. CONCLUSION

10.1 De grands progrès ont été réalisés et des résultats tangibles ont été obtenus dans la mise en œuvre de la décision de la 35^e session de l'Assemblée et des résolutions pertinentes concernant l'augmentation de l'efficacité de l'OACI. Le Conseil a pris des mesures appropriées et s'est employé en permanence à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'OACI, comme l'Assemblée le lui avait demandé. Cependant, cette tâche n'est pas ponctuelle mais constitue un processus continu que le Conseil devrait revoir de façon permanente.